

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2010**

**20h**

**Présents :** Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Brigitte DUPONT, , Matthieu SIRAUT, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Jean-François TROITZKY, Nicolas VIGOUR, Benoît DINVAUT, Ange-Marie SONNET, Pascal ANGHELOVICI, Hubert CROZAT

**Date de convocation : 26/02/2010**

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance

-----

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 février 2010.

• **Commission Culture-Animation du 4 février 2010**

Madame RHONE rappelle que la Mairie organisera cette année les manifestations traditionnelles de la commune :

- La brocante du 1<sup>er</sup> mai sera organisée, avec l'aide de toutes les associations souhaitant y prendre part, dans le lotissement des Auges, en raison des travaux en cours dans le centre-bourg : Avenue de la Gare, Rue du Noyer du Breuil, Rue du Circuit, Avenue de la Belle-Image.
- La Fête patronale

La Mairie a également décidé de célébrer la Fête Nationale du 14 juillet.

Monsieur MAZEREEL signale qu'il a rencontré le Comité des Fêtes et qu'une demande de rendez-vous a été déposée auprès du Maire.

Il rappelle qu'il considère que le rôle du Conseil Municipal n'est pas d'organiser lui-même les manifestations dans la commune, mais plutôt d'animer, voire de fédérer les associations qui s'en chargent. Il est prêt à s'investir dans un projet allant dans ce sens, du type Forum des Associations.

Madame RHONE indique qu'il est possible de se retrouver autour d'une table pour discuter et avancer, mais elle insiste pour dire que ce dialogue devra se faire hors de toute polémique et en respectant le rôle de chacun.

Monsieur ANGHELOVICI s'interroge sur l'implantation de la brocante dans l'Avenue de la Gare qui présente un terre-plein central sur presque toute sa longueur.

Madame RHONE lui précise que les stands seront justement au milieu de la rue et que les modalités de circulation sont à l'étude pour éviter les accidents.

• **Commission Intercommunale scolaire du 22 février 2010**

Monsieur DEGODET précise que cette réunion avait pour objectif de répartir les charges scolaires entre les communes de Gueux, Thillois et Vrigny.

Il indique que les charges liées au fonctionnement de l'école primaire sont stables, de même que les effectifs. Les charges liées à l'école maternelle sont quant à elles en diminution. L'effectif avait baissé en 2009, entraînant la fermeture d'une classe en 2009/2010.

Les travaux à envisager ont également été évoqués : le gymnase est apparemment en mauvais état. Le Maire doit d'ailleurs rencontrer Monsieur CONREAUX, Vice-président de la Communautés de Communes, pour évoquer ce point.

Les élèves de l'école primaire n'iront pas cette année en classe de neige mais en classe verte, ce qui induit des coûts moins importants.

Une demande de financement d'une sortie par an et par classe a été renouvelée. La commune y répondra favorablement.

A priori, il n'y aura pas de nouvelle fermeture de classe en septembre 2010 (notamment grâce au projet de réalisation d'un lotissement de 25 maisons à Thillois).

• **Commission Cadre de Vie – Environnement du 1<sup>er</sup> mars 2010**

Monsieur VIGOUR indique que cette réunion visait à discuter autour de l'aménagement de la zone récemment nivelée à l'entrée du village, du rond-point au Blason aux Terres du Circuit.

Une sente sinueuse sera aménagée pour amorcer la liaison village-Terres du Circuit. L'ensemble de l'espace sera semé d'une prairie fleurie et planté d'arbres et arbustes d'essences locales.

L'aménagement devrait être réalisé pour la fin mars, début avril.

Monsieur VIGOUR note qu'une vingtaine de personnes assistaient à cette réunion et que ce projet a satisfait tout le monde.

Madame COLZY ajoute que des bancs seront également installés ainsi que des poubelles.

#### **IV – DELIBERATIONS**

##### **1- Modification du POS de Gueux**

Monsieur DELAVELLE indique que la révision du POS en PLU est en cours, mais que, face à la crise, la commune souhaite continuer à développer ses investissements pour contribuer à la relance de l'économie locale.

Pour cela, elle doit trouver des ressources nouvelles. Le Conseil Municipal souhaite donc lancer rapidement un projet de lotissement dans la continuité du Lotissement Les Royats.

C'est pourquoi il lance une procédure de modification du POS, qui permettra de faire aboutir ce projet à court terme.

L'objectif est donc :

- D'une part, d'ouvrir à l'urbanisation une parcelle dont la commune est propriétaire, afin d'accueillir de nouveaux habitants, mais aussi de faire travailler des entreprises locales et créer de l'emploi. Enfin, ce projet permettra à la commune de dégager des ressources nouvelles en vue d'investir dans des projets d'intérêt communal.
- D'autre part, de lever l'emplacement réservé au profit du Conseil Général pour la création de la déviation, ce projet ayant été abandonné.

Monsieur MAZEREEL est d'accord sur le principe du recours à cette procédure mais n'est pas en accord avec le territoire choisi pour cette urbanisation.

Ces terres sont en effet éloignées du centre de la commune, ce qui vient en contradiction avec une préoccupation affichée dans le PLU, qui vise à réduire les déplacements en voiture.

Monsieur DELAVELLE répond que l'urbanisation de ces terres était de toutes façon prévue dans la révision du PLU. Ce dont il est question aujourd'hui, ce n'est pas un changement sur le fond, mais sur la forme.

Les objectifs affichés dans le cadre de la procédure de révision du PLU restent les mêmes : urbaniser dans la continuité de l'existant, éviter le mitage.

Ce qui change c'est la méthode : la commune veut aujourd'hui agir vite, tout en agissant bien et dans le respect des procédures prévues par la loi.

Beaucoup de projets restent à réaliser et la Mairie souhaite les mener à bien.

Monsieur ANGHELOVICI envisage ce procédé comme un moyen de sortir du cadre de la procédure de révision du PLU, pour éluder un thème important, et ce au moment même où allait débiter la phase de zonage.

Monsieur DELAVELLE répond qu'il s'agit seulement d'une procédure visant à gagner du temps, mais en aucun cas à soustraire un élément de la concertation populaire. Il y aura d'ailleurs une concertation spécifique à la procédure de modification.

Monsieur TROITSKY ajoute que depuis les années 1980, tous les Conseils Municipaux ont eu une préoccupation commune qui était de porter la population aux alentours de 2000 habitants. Cette nouvelle procédure s'inscrit dans la continuité de cette préoccupation constante.

Monsieur DELAVELLE et Monsieur CROZAT réaffirment qu'il n'y a pas de changement de philosophie, mais simplement un changement de démarche.

Il s'agit de lancer une procédure plus rapide pour ouvrir à l'urbanisation une parcelle qui est dans la continuité du nouveau lotissement et sur laquelle l'urbanisation était déjà prévue dans le POS actuel (zone NAa avec un Cos=0). D'ailleurs les rues de l'actuel lotissement sont clairement prévues pour se prolonger au-delà.

Au passage, il est indiqué que cela permettra également d'améliorer le ruissellement des eaux de pluie et de réparer certaines erreurs de conception du lotissement initial.

Enfin il est rappelé que la procédure de modification du POS prévoit une phase de concertation, à travers, notamment, l'enquête publique.

Monsieur DELAVELLE donne lecture de la délibération qui est adoptée par 1 voix contre (P. ANGHELOVICI), 1 abstention (JP. MAZEREEL) et 16 voix pour.

### **Cette décision fait l'objet de la délibération N°11/2010.**

#### **2- Devis modifié du SIEM pour travaux Place des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement des bornes foraines sur la Place des Fêtes est prévu.

Ce projet a connu quelques modifications et adaptations, ce qui porte aujourd'hui le nombre de bornes à huit, réparties autour de la place, en vue de la Fête Patronale.

Monsieur ANGHELOVICI demande si ces bornes permettront également l'accueil d'un marché sur la Place des Fêtes, ainsi qu'il l'avait proposé.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute que le raccordement au réseau d'eaux usées a également été réalisé.

Sur la demande de Monsieur DELAVELLE, Monsieur le Maire rappelle que le SIEM (Syndicat Intercommunal des Energies de la Marne) intervient sur les réseaux d'énergies pour le compte des communes rurales (enfouissement lignes Basse Tension et éclairage public).

Dans le cadre des travaux de l'Avenue ROEDERER, le SIEM assure l'enfouissement, tandis que la commune achète et pose les candélabres.

Par souci de cohérence, le SIEM et la commune ont fait appel au même prestataire.

Concernant les travaux en cours, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des essais de portance ont été réalisés dans l'Avenue et qu'il apparaît que le corps de chaussée a été fragilisé par des interventions passées et qu'il faut aujourd'hui prévoir de le renforcer avant de refaire l'enrobé.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### **Cette décision fait l'objet de la délibération N°12/2010.**

#### **3- Décisions Modificative ZA 2009**

A l'occasion de cette décision modificative, Monsieur DEGODET en profite pour présenter un bilan financier de la Zone Artisanale.

Après avoir présenté les dépenses et recettes cumulées depuis 2003, il présente le résultat de 1 157 849 €.

Ce résultat sera intégré au budget principal de la commune en 2010, mais il ne constitue pas de ressources supplémentaires puisqu'il viendra se substituer à des emprunts prévus qui ne seront finalement pas réalisés.

Concernant la décision modificative, il s'agit d'écritures comptables qui s'équilibrent.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

### **Cette décision fait l'objet de la délibération N°13/2010.**

#### **4- Tarifs de la Pêche**

Madame RHONE rappelle que, comme chaque année, les tarifs de la pêche sont revus.

En 2010, il est proposé d'augmenter d'un euro la cotisation pour les plus de 21 ans, et de maintenir celle pour les moins de 21 ans.

Elle indique également que le Règlement de la pêche va évoluer à la suite de l'introduction de carpes communes et « amour » dans le Lac en vue de le nettoyer sans avoir recours aux produits chimiques. Ce procédé fonctionne très bien et la Mairie a recueilli des échos très favorables de la part de l'association « Les modèles réduits ».

En outre, les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche vont être repoussées afin de tenir compte de la période de reproduction des poissons, en mars.

La saison de pêche s'ouvrira donc le 10 avril pour se refermer le 12 décembre 2010.

Madame RHONE donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°14/2010.**

#### **5- Droit de Place pour la Brocante 2010**

Madame RHONE indique que le droit de place pour la brocante est maintenu à 10 € les 3 mètres linéaires

Elle donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération N°15/2010.**

### **V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Recensement : bilan**

Madame DUPONT rappelle que le recensement s'est déroulé du 21 janvier au 21 février. Trois agents recenseurs sont passés dans tous les foyers de la commune, à l'exception des Gendarmes et de quelques logements inoccupés.

Le résultat final fait apparaître une population de 1683 habitants. Ce résultat sera réajusté par l'INSEE et le chiffre de la population définitive nous sera communiqué au cours de l'année.

Sur une question de Monsieur SONNET, Madame DUPONT indique que la Mairie n'avait pas pu anticiper cette diminution de la population à travers la liste électorale.

Suite à plusieurs interrogations, Madame DUPONT précise que les Gendarmes sont recensés directement par les services de l'INSEE.

Monsieur DELAVELLE estime qu'il faudrait inciter la population à indiquer sur chaque maison, le numéro de la rue et le nom des habitants.

Madame DUPONT indique que, pour les personnes qui ne les auraient pas rendus, les formulaires du recensement peuvent être remis en mairie jusqu'au 15 avril.

#### **2- Proposition de promesse synallagmatique en vue de l'acquisition de la parcelle ZO N°59 « La Baronne »**

Monsieur CROZAT rappelle qu'en 2002, RFF avait acheté cette parcelle pour réaliser le merlon.

Aujourd'hui, RFF revend cette parcelle de 8 ha pour moins de 0,50 €/m<sup>2</sup>, ce qui est un prix très attractif.

La promesse de vente a donc été validée par la commune, après quelques modifications liées au délai de paiement (la commune ne peut payer qu'après inscription de la vente auprès du Bureau des Hypothèques).

#### **3- Diagnostic des réseaux d'assainissement par la CCCV et courrier de Gueux Environnement**

Monsieur VIGOUR indique que la Communauté de Communes a commandé à un bureau d'étude un diagnostic des réseaux d'assainissement.

Une première version de ce document a été présentée à la Mairie, mais comporte de nombreuses erreurs et imprécisions.

En particulier, il est indiqué qu'il n'existe pas de pollution des eaux pluviales par les eaux usées, alors même qu'il semble qu'aucune analyse n'ait été réalisée sur l'exutoire situé en bas de l'Avenue de la Belle-Image.

Des corrections ont donc été demandées à la Communauté de Communes qui doit présenter un document corrigé à Monsieur VIGOUR le 11 mars prochain.

Monsieur le Maire indique que le même jour est prévue la Commission Assainissement de la Communauté de Communes et qu'il sera attentif à ces questions.

A ce sujet, il est également précisé que l'association Gueux Environnement a adressé un courrier à la Mairie pour attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'exutoire de l'Avenue de la Belle-Image et les nuisances qu'il occasionne.

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du diagnostic évoqué plus haut, il va demander les résultats des analyses sur cet exutoire. Toutefois, il précise qu'une solution est en cours d'étude en lien avec la Communauté de Communes.

#### **4- Réunion du groupe de travail intercommunal « Accueil Petite Enfance » du 17 février 2010**

Madame RHONE indique que les réunions se poursuivent.

Une enquête a été réalisée pour évaluer les besoins sur le territoire intercommunal et confirme l'existence d'un besoin sur notre secteur.

Un rendez-vous est prévu avec la CAF et différents représentants des communes concernées en vue d'étudier différents types de structures.

#### **5- Rencontre avec GRDF au sujet du lotissement Les Royats**

Monsieur le Maire rappelle qu'un incident s'est produit dernièrement sur le réseau de gaz du lotissement les Royats.

En outre, des défauts d'amorçage ont été constatés sur le réseau électrique du même lotissement.

Monsieur le Maire a donc fait part de son inquiétude à GRDF-ERDF qui a accepté de lancer un diagnostic des réseaux.

Des sondages vont donc être réalisés, à partir du 15 mars, en différents points du lotissement, avec constat d'huissier.

Cela permettra de vérifier l'état des réseaux, la conformité de la pose, et le cas échéant, de faire jouer la garantie décennale.

Sur une question de Monsieur TROITSKY, Monsieur RONSEAUX assure qu'il n'y a pas de problèmes dans le reste de la commune.

#### **6- Point sur les travaux dans la commune**

Monsieur MAGNEE fait part des avancées suivantes dans les travaux sur les bâtiments communaux :

Maison des Sports : un garde-corps a été posé dans l'allée d'accès à la grande salle.

Salle des Fêtes – Avenue de la Gare : la réfection du toit et la remise en état de la gouttière sur rue ont été commandées.

Mairie et annexes : Par mesure d'économie, il est prévu de procéder au regroupement des 3 compteurs sur le tarif jaune de la Mairie.

Cantine Maternelle : des devis ont été demandés pour la remise en conformité de la climatisation et de la VMC.

Concernant les voiries, Monsieur MAGNEE fait part des travaux suivants :

Sur le terrain longeant la RD27, le nivellement est en cours de finition et l'aménagement de la sente suivra prochainement.

Avenue ROEDERER, la phase de travaux la plus lourde a débuté.

Les bordures coulées en place sont en cours de pose et l'opération se déroule bien.

Les réseaux ERDF et d'éclairage public sont en cours d'enfouissement par l'entreprise DRTP. Des travaux d'enfouissements complémentaires sont également prévus Rue du Château, Rue des Déportés et Impasse de la Barbarie.

Les travaux d'assainissement Rue de la Moufle sont terminés et la Rue sera prochainement réouverte à la circulation.

Madame COLZY intervient pour insister de nouveau sur l'importance de communiquer auprès de la population, et plus particulièrement des riverains. Elle souhaiterait également qu'une réunion de la Commission Voirie-Bâtiment soit fixée pour évoquer l'avancement de ces travaux.

Monsieur le Maire est d'accord et va prévoir prochainement une commission Voirie-Bâtiments. Il partage son souci d'informer la population.

#### **7- Proposition de démonstration d'artificiers**

Monsieur SONNET informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, dernièrement, avec Monsieur DELAVELLE, Monsieur ZIMMER, Directeur d'une entreprise de pyrotechnie, qui a réalisé des feux d'artifice pour l'arrivée du TGV ou pour le WEEA.

Il va organiser une formation pyrotechnique dans la commune de Gueux et, en clôture, procédera à un tir de démonstration sur les Terres du Circuit, le 10 avril prochain.

L'ensemble de la population est invitée à y assister.

#### **8- Fixation de la date de la réunion publique : 19 mai à 20h.**

#### **9- Questions diverses :**

Monsieur DINVAUT demande qu'un groupe de travail soit formé, avant l'été, pour le choix des illuminations de Noël.

Monsieur DEGODET lui indique qu'il va organiser une réunion avant cette date.

Monsieur MAZEREEL indique qu'il convient de fixer des dates de parution des Gauseries et de s'y tenir, car les associations comptent sur ce support pour communiquer sur certaines manifestations.

Il rappelle également que les riverains de l'Allée des Fleurs attendent des travaux dans leur rue et qu'il convient de ne pas les oublier.

Il rend compte d'une réunion de Reims Initiative au cours de laquelle il a assisté à la remise des chèques aux lauréats. Cela permet aux lauréats de se rencontrer et de susciter des dynamiques.

Enfin, il indique qu'il existe un problème récurrent de remplissage de la cuve de fioul de la Salle des Fêtes. Plusieurs fois, la cuve s'est vidée et le chauffage s'est arrêté.

Monsieur le Maire lui assure que ce problème sera examiné et réglé.

A la demande du Maire, Monsieur ANGHELOVICI rend compte de l'Assemblée Générale de l'ACG. Le message du Maire a été lu par Monsieur CUIF et n'a pas appelé d'observations particulières.

Le bilan moral et financier a été présenté et Madame MARTIN a été élue Présidente de l'Association.

Monsieur CUIF est nommé président d'honneur.

Monsieur TROITSKY informe le Conseil Municipal que l'association qui souhaite organiser le Festival « Court Circuit » cet été a besoin d'un accord formalisé du Conseil Municipal sous la forme d'une délibération.

Monsieur le Maire lui indique que la question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Gueux-Environnement » lui a adressé un courrier relatif aux nuisances sonores causées par l'autoroute et la LGV. Il donne lecture du courrier et assure qu'il la fera suivre à la SANEF, RFF et à l'ACTIFAAR.

Un premier contact a été pris avec RFF à l'occasion de la négociation sur l'achat de la parcelle « La Baronne ». RFF est prêt à s'engager dans une démarche de concertation.

Il en est de même pour la SANEF qui doit procéder prochainement à un recensement des « points noirs » du bruit sur son réseau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet lui a adressé un courrier de remerciement pour la collaboration de la commune à la campagne de vaccination contre la Grippe A, par la mise à disposition de la Maison des Sports en tant que Centre de Vaccination.

Il indique également que la commune va recevoir une indemnisation suffisante pour cette mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

### **N° 11/2010 – Prescription de la modification du POS valant PLU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 123-13, et R 123-19

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ayant approuvé le plan d'occupation des sols

Considérant que la commune souhaite intervenir de façon mineure sur le document du POS valant PLU,

Considérant que cette procédure répond aux objectifs suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation une partie des terrains inscrits en zone NAa au POS dans la continuité du lotissement des Royats et réglementer ce secteur.
- Lever l'emplacement réservé n°1 à la demande du Conseil Général

Considérant que ces modifications ne porteront pas atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols de la Commune,

Vu la nécessité de créer une zone nouvelle d'habitat afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants et ainsi de maintenir un niveau de population proche de 2000 habitants,

Vu les recommandations du Conseil Général de la Marne, en date du 23 mai 2009, relatives notamment à la levée de l'emplacement réservé N°1,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,**

#### **DECIDE**

De procéder à une modification du POS valant PLU afin d'intervenir de façon mineure sur le document par l'ouverture à l'urbanisation d'une partie des terrains inscrits en zone NAa et par la levée de l'emplacement réservé N°1.

### **N° 12/2010 – Devis modifié du SIEM pour travaux Place des Fêtes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°3/2010 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les travaux de pose de bornes foraines sur la Place des Fêtes de Gueux.

Il indique que ce projet a subi des modifications afin de s'adapter au mieux aux besoins des forains.

Le SIEM a donc soumis un nouveau devis, en date du 19 février 2010, qui est annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

#### **DECIDE**

- D'approuver le devis du SIEM référencé JB/381 – 10 en date du 19 février 2010, d'un montant estimatif de 3 824 €HT, et figurant en annexe de la présente délibération.

- De donner délégation au Maire pour définir, en lien avec le maître d'œuvre, le SIEM et l'entreprise DRTP, les modalités d'exécution des travaux envisagés.
- D'inscrire au budget primitif 2010 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### N° 13/2010 – Décisions Modificative ZA 2009

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la création de la ZA du Moutier, un budget annexe au budget principal de la commune avait été ouvert.

Il indique les dernières opérations de travaux sont achevées et que toutes les parcelles sont vendues. Aussi, afin de clôturer le budget « ZA » en 2010, il convient de passer certaines dernières écritures comptables correspondant à des opérations d'ordre budgétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au budget « ZA 2009 » :

INVESTISSEMENT		
Imputation	Dépenses	Recettes
192	6 271,00 €	
040-331	43 314,00 €	
040-3555	756 516,00 €	756 516,00 €
21		49 585,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>806 101,00 €</b>	<b>806 101,00 €</b>
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
042-71355	1 467 523,83 €	
042-7133	1 467 523,83 €	43 314,00 €
042-71355	756 516,00 €	756 516,00 €
608	619,00 €	
23	49 585,00 €	
767		6 271,00 €
796		619,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>806 720,00 €</b>	<b>806 720,00 €</b>

### N° 14/2010 – Tarifs de la Pêche

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 5 mai 1997, réglementé le droit de pêche sur le plan d'eau dont elle est propriétaire.

Il indique que le Conseil Municipal souhaite faire évoluer ce règlement et y apporter quelques adaptations mineures, liées notamment à l'introduction de carpes dites « amour » dans le plan d'eau.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- De donner délégation au Maire pour modifier le Règlement d'Utilisation du Lac de Gueux par voie d'arrêté municipal,
- De fixer les dates de la saison de pêche 2010 du 10 avril au 12 décembre 2010.
- De réviser les tarifs pour la délivrance des cartes de pêche, **à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et de les fixer ainsi :**

	Tarif 2009	Tarif 2010
Tarifs – de 21 ans	6,30 €	6,30 €
Tarifs + de 21 ans	21 €	22 €

**N° 15/2010 – Droit de Place pour la Brocante 2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif de droits de place à l'occasion de l'organisation annuelle d'une foire à la brocante qui aura lieu le 1<sup>er</sup> Mai 2010.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de fixer le tarif 2010 comme suit :

- **10 €** pour chaque emplacement de 3 mètres linéaires.